

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017 faisant ressortir un total de 20 308 237 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 229 017 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 20 229 765 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par SICAV ENTREPRISE SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 60 201 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Au 31 mars 2017, le montant de cette charge s'élève à 14 844 DT.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2017

Montants exprimés en dinars

	Note	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		15 889 292	17 284 329	19 958 458
Titres OPCVM		-	-	-
	3.1	15 889 292	17 284 329	19 958 458
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	1 492 363	2 493 122	1 471 754
Disponibilités	3.3	2 926 582	2 217 104	4 256 792
		4 418 945	4 710 226	5 728 546
TOTAL ACTIF		20 308 237	21 994 555	25 687 004
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	61 491	60 440	66 556
Autres créditeurs divers	3.5	16 981	2 515	2 454
TOTAL PASSIF		78 472	62 955	69 010
Capital	3.6	19 407 599	21 021 170	24 772 061
Sommes distribuables	3.7	822 166	910 430	845 933
Sommes distribuables des exercices antérieurs		661 840	730 186	57
Sommes distribuables de l'exercice en cours		160 326	180 244	845 876
ACTIF NET		20 229 765	21 931 600	25 617 994
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 308 237	21 994 555	25 687 004

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2017 AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus du portefeuille-titres		243 192	209 852	844 917
Dividendes		-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	243 192	209 728	844 443
Autres revenus		-	124	474
Revenus des placements monétaires	4.2	38 166	57 918	227 796
<i>Total des revenus des placements</i>		281 358	267 770	1 072 713
Charges de gestion des placements	4.3	<61 491>	<60 440>	<242 504>
Revenu net des placements		219 867	207 330	830 209
Autres produits		-	-	-
Autres charges	4.4	<21 843>	<6 955>	<27 531>
Résultat d'exploitation		198 024	200 375	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation		<37 698>	<20 131>	43 198
Sommes distribuables de la période		160 326	180 244	845 876
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		37 698	20 131	<43 198>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		11 816	1 264	14 779
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		19 177	12 594	25 963
Frais de négociation de titres		-	-	<1>
Résultat net de la période		229 017	214 233	843 419

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2017 AU 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2016 au 31/03/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>229 017</u>	<u>214 233</u>	<u>843 419</u>
Résultat d'exploitation		198 024	200 375	802 678
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 816	1 264	14 779
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		19 177	12 594	25 963
Frais de négociation de titres		-	-	<1>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-	<769 121>
<u>Transactions sur le capital</u>		<u><5 617 246></u>	<u><5 221 799></u>	<u><1 395 470></u>
Souscriptions		8 388 951	8 975 147	42 228 305
Capital		8 071 244	8 624 163	40 975 664
Régularisation des sommes non distribuables		4 550	4 276	32 566
Régularisation des sommes distribuables		313 157	346 708	1 220 075
Rachats		<14 006 197>	<14 196 946>	<43 623 775>
Capital		<13 462 140>	<13 650 028>	<42 279 384>
Régularisation des sommes non distribuables		<9 109>	<5 397>	<31 824>
Régularisation des sommes distribuables		<534 948>	<541 521>	<1 312 567>
Variation de l'actif net		<u><5 388 229></u>	<u><5 007 566></u>	<u><1 321 172></u>
<u>Actif net</u>				
En début de période		25 617 994	26 939 166	26 939 166
En fin de période		20 229 765	21 931 600	25 617 994
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de période		243 622	256 465	256 465
En fin de période		190 605	206 955	243 622
Valeur liquidative		106,134	105,973	105,155
Taux de rendement annualisé		0,93%	3,57%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 MARS 2017

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 mars 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Emprunt national				
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	19 648	145 176	151 424	0,75%
<i>Total Emprunt national</i>		145 176	151 424	0,75%
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 2008 B	3 000	180 000	188 699	0,93%
AIL 2014-1 TF	5 000	300 000	311 712	1,53%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	119 960	122 823	0,60%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	200 000	205 000	1,01%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	60 000	61 611	0,30%
AMEN BANK SUB 2014-C	3 000	180 000	180 957	0,89%
ATB 2007/1 A	2 000	20 000	20 683	0,10%
ATB 2007/1 D	2 000	128 000	133 463	0,66%
ATL 2010/2 TV	10 000	200 000	202 125	1,00%
ATL 2014-3 CAT – A	5 000	300 000	302 549	1,49%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	142 845	144 065	0,71%
ATTIJARI LEASING 2016 - C	5 000	500 000	502 495	2,47%
BH 2009	5 000	307 500	310 751	1,53%
BH SUBORDONNE 2015 CAT - A TF	3 650	292 000	306 540	1,51%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 332 760	1 389 412	6,84%
BTE 2010 A	1 500	60 000	61 282	0,30%
BTE 2010 B	3 500	245 000	251 157	1,24%
BTK 2009 CAT – D	1 500	97 500	97 925	0,48%
BTK 2012/1 B	8 700	372 882	379 935	1,87%
CIL 2014/1	5 000	300 000	312 309	1,54%
CIL 2014/2	5 000	300 000	303 048	1,49%
STB 2008/2	3 000	150 000	150 898	0,74%
TL 2012/1 B TF	2 800	168 000	175 065	0,86%
TL 2012-2 B	6 600	396 000	400 222	1,97%
TL 2013-1 CAT B TF	5 000	400 000	411 441	2,03%
TL SUB 2013-2 CAT B	4 000	317 440	320 468	1,58%
UIB 2009/1 TR B	5 000	266 550	274 840	1,35%

UIB 2009/1 TR C	15 000	975 000	1 007 258	4,96%
UIB 2011/1 TR B	4 000	300 000	309 031	1,52%
UIB 2011/2	6 000	171 300	172 652	0,85%

Total Obligations de sociétés		8 782 737	9 010 416	44,37%
--------------------------------------	--	------------------	------------------	---------------

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	99 148	99 742	0,49%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	42 393	42 625	0,21%

Total FCC BIAT		141 541	142 367	0,70%
-----------------------	--	----------------	----------------	--------------

Bons du trésor assimilables

BTA 11 FÉVRIER 2022 6,00%	950	900 125	911 020	4,49%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 282	1 178 206	1 183 483	5,83%
BTA 11 AOUT 2022 5,60%	2 227	2 112 101	2 192 495	10,80%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6,00%	2 000	1 848 500	1 903 896	9,37%
BTA 14 OCTOBRE 2020 5,50%	400	384 200	394 191	1,94%

Total Bons du trésor assimilables		6 423 132	6 585 085	32,43%
--	--	------------------	------------------	---------------

Total obligations et valeurs assimilées		15 492 586	15 889 292	78,24%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTK au 02 MAI 2017/190J/ 7,10%	1 000 000	971 105	995 286	4,90%
BTK au 09 MAI 2017/180J/7,17%	500 000	486 156	497 077	2,45%
Total émetteur BTK	1 500 000	1 457 261	1 492 363	7,35%
Total Certificats de dépôt	1 500 000	1 457 261	1 492 363	7,35%
Total placements monétaires	1 500 000	1 457 261	1 492 363	7,35%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	48	19 565	103 423
Achat souscription à régler	-	-	37
Vente titres à encaisser	609 996	-	-
Amen Bank Pasteur	2 340 545	1 997 500	2 668 468
Compte à terme	-	-	700 000
Liquidation émissions/rachats	< 400 197 >	5 519	296 688
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	17 701	20 672	33 017
Amen Bank Med V	362 029	177 982	461 762
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 3 540 >	< 4 134 >	< 6 603 >
	<u>2 926 582</u>	<u>2 217 104</u>	<u>4 256 792</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Frais de gestion à payer	61 491	60 440	66 556
	<u>61 491</u>	<u>60 440</u>	<u>66 556</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle à payer	14 844	-	-
Redevances CMF à Payer	1 903	2 072	2 201
TCL à payer	234	224	253
Intérêts intercalaires perçus	-	219	-
	<u>16 981</u>	<u>2 515</u>	<u>2 454</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2017

Montant	24 772 061
Nombre de titres	243 622
Nombre d'actionnaires	214

Souscriptions réalisées

Montant	8 071 244
Nombre de titres	79 377
Nombre d'actionnaires entrants	7

Rachats effectués

Montant	< 13 462 140 >
Nombre de titres	132 394
Nombre d'actionnaires sortants	11

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	11 816
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	19 177
Frais de négociation de titres	-
Régularisations des sommes non distribuables	< 4 559 >

Capital au 31 mars 2017

Montant	19 407 599
Nombre de titres	190 605
Nombre d'actionnaires	210

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2017 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	198 024	200 375	802 678
Régularisation du résultat d'exploitation	< 37 698 >	< 20 131 >	43 198
Sommes distribuables des exercices antérieurs	661 840	730 186	57
	<u>822 166</u>	<u>910 430</u>	<u>845 933</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Période du 01/01/2016 au 31/03/2016</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2016</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	157 885	196 571	723 001
Intérêts sur BTA	85 307	12 767	120 210
Intérêts sur BTZC	-	390	1 232
	<u>243 192</u>	<u>209 728</u>	<u>844 443</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Période du 01/01/2016 au 31/03/2016</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2016</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	20 609	40 291	150 608
Intérêts sur dépôt à vue	17 557	17 627	75 995
Intérêts sur BTC	-	-	1 193
	<u>38 166</u>	<u>57 918</u>	<u>227 796</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Période du 01/01/2016 au 31/03/2016</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	61 491	60 440	242 504
	<u>61 491</u>	<u>60 440</u>	<u>242 504</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2017 au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016 au</u> <u>31/03/2016</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2016</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	14 844	-	-
Redevance CMF	6 149	6 044	24 250
TCL	744	695	2 735
Autres Retenues	106	216	546
	<u>21 843</u>	<u>6 955</u>	<u>27 531</u>

5 – Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

6 – Autres informations

L'article 48 de la loi n° 2017-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV ENTREPRISE» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 60 201 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 31 mars 2017, le montant de cette charge s'élève à 14 844 DT.